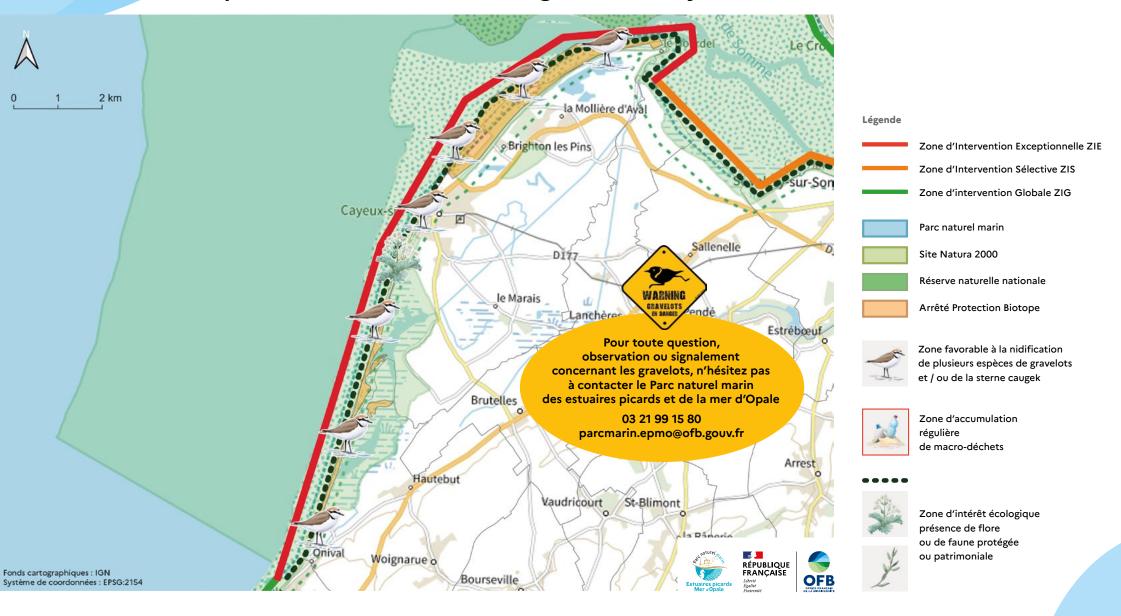
Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Woignarue et Cayeux-sur-Mer



Classement préconisé	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE													
Woignarue et Cayeux-sur-Mer	Littoral autour de Woignarue et Cayeux-sur-Mer et pointe du Hourdel													
Sensibilité	Zone favorable à la nidification des gravelots et des sternes caugek (y compris sur la plage de Cayeux-sur-Mer). Présence de Choux marins et Silène maritime - espèces protégées niveau national au Hâble d'Ault et sur la plage de la Mollière (données 2018). Très forts enjeux environnementaux.						Gravelot à collier Gr interrompu			gravelot	Sterne cau	ugek	Chou marin	
Méthode	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.													
Fréquence de		mars	avril	ZIE mai	PROPOS juin	ITION DE juillet	FRÉQUEN août	CE DE PASS/	AGE octobre	hiver				
passage		1 passage après marées d'équinoxe		intervention	on		En fonction des besoins	Ponctuel						
Autres informations	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.													

